**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
**Herausgeber:** Union syndicale suisse
**Band:** 13 (1921)
**Heft:** 5

**Rubrik:** Dans les fédérations syndicales

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## Economie publique

**Le chômage en Suisse.** Le bulletin officiel de l'office fédéral du travail, *Le Marché suisse du travail*, publie dans son numéro 15 une statistique du chômage à la date du 25 avril d'où nous extrayons ce qui suit:

| Groupes professionnels | Chômeurs totaux | | | Chômeurs secourus |
|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Total | |
| Exploit. des mines, tourbières | 193 | — | 193 | 68 |
| Agriculture et jardinage . . | 600 | 8 | 608 | 177 |
| Sylviculture, pêche . . . . | 312 | — | 312 | 85 |
| Alimentation et boissons . . | 624 | 556 | 1,180 | 893 |
| Industries du vêtem. et du cuir | 666 | 340 | 1,006 | 573 |
| Industries du bâtim., peinture | 4,130 | — | 4,130 | 1,452 |
| Industries du bois et du verre | 1,184 | 40 | 11,124 | 619 |
| Industrie du textile . . . | 5,698 | 6,204 | 1,902 | 8,309 |
| Papier et arts graphiques . | 423 | 107 | 530 | 301 |
| Industrie chimique . . . . | 465 | — | 465 | 265 |
| Métallurgie . . . . . | 5,325 | 254 | 5,579 | 3,369 |
| Horlogerie . . . . . | 6,556 | 2,977 | 9,533 | 7,261 |
| Commerce et administration | 1,350 | 322 | 1,672 | 716 |
| Industrie hôt, cafés, pensions | 364 | 196 | 560 | 104 |
| Transports . . . . . | 342 | — | 342 | 156 |
| Professions libér. et intellect. | 493 | 40 | 533 | 78 |
| Service de maison . . . . | 9 | 565 | 574 | 73 |
| Pers. sans connaissances prof. | 6,798 | 808 | 7,606 | 2,781 |
| | 35,532 | 12,417 | 47,949 | 27,280 |

Il faut ajouter à ce total 95,374 chômeurs partiels ce qui fait en tout 143,323 personnes atteintes directement par la crise.

## Au Bureau international du Travail

La septième session du conseil d'administration du Bureau international du travail s'est tenue à Genève les 12, 13 et 14 avril dernier.

Le secrétaire de l'Union générale des travailleurs espagnols, notre camarade Caballero, avait adressé au Bureau international du travail un mémoire sur les atteintes à la liberté syndicale. Ce rapport ayant été publié par le B. I. T., le représentant du gouvernement espagnol a demandé que dans le cas où son gouvernement jugeait opportun de présenter un mémoire en réponse au rapport de l'Union générale des travailleurs espagnols, ce mémoire fût également publié par le Bureau international du travail. Cette proposition a été prise en considération par le conseil.

Le conseil a accepté l'invitation qui lui a été adressée par la Société des nations de déléguer 6 de ses membres à la commission temporaire chargée de remplir auprès du conseil de la Société des nations un rôle consultatif en vue d'étudier la question de la réduction des armements et de la fabrication *privée* des munitions et du matériel de guerre. Les ouvriers ont désigné les camarades Jouhaux (France), Oudegeest (Pays-Bas) et Thorberg (Suède). Le groupe patronal a refusé de participer au scrutin; il a également refusé de se faire représenter dans cette commission de désarmement. Les patrons n'accepteront ce mandat que si leurs gouvernements respectifs les y invitaient.

Le conseil a pris connaissance de la situation des conventions de Washington dans les divers Etats. Dans la plupart des pays, elles sont soumises à l'approbation des parlements; des résultats appréciables ont déjà été obtenus en dépit des difficultés et des lenteurs du travail parlementaire.

Le point 6 de l'ordre du jour portant « Interdiction de l'emploi de la céruse dans la peinture », le conseil décide de l'interpréter en ce sens qu'il ne visera pas seulement l'emploi de la céruse dans la peinture en bâtiment, mais d'étendre son interdiction à tous les genres de peinture.

Pour l'étude des questions d'hygiène industrielle, le conseil a décidé de mettre à exécution le vœu adopté à Washington et de constituer une commission consultative mixte, dont feraient partie des représentants des gouvernements, des employeurs et des ouvriers.

Une motion du groupe patronal tendant à donner aux recherches et enquêtes du Bureau international un caractère purement documentaire et à les limiter aux questions préalablement déterminées par le conseil et rentrant dans le domaine exclusif de la législation internationale du travail, donna lieu à une longue discussion. Un grand nombre de membres ont insisté pour qu'aucune limitation ne soit apportée par le conseil lui-même aux attributions qui lui ont été confiées par le traité de paix, dans le préambule de sa partie XIII. Les représentants ouvriers en particulier ont déclaré que les organisations ouvrières auraient peine à comprendre une interprétation restrictive des termes de ce préambule. La proposition patronale a été repoussée finalement par 16 voix contre 6. En présence de ce vote, les patrons déclarèrent vouloir en appeler à la cour permanente de justice internationale pour soumettre ce différent à son appréciation.

L'opposition patronale à l'activité du Bureau international du travail provient surtout de la grande enquête sur la production que ce dernier organise sous la direction éminente du camarade Milhaud, professeur à l'université de Genève. Les patrons français, par circulaire, recommandent à leurs membres de ne pas répondre au questionnaire du B. I. T. Pourquoi craignent-ils tant la lumière sur cet important problème? Craignent-ils peut-être que cette enquête sur la production ne vienne justifier la journée de 8 heures qu'ils abhorrent tous?

Sur le rapport de la commission du règlement, le conseil a adopté une résolution proposant à la conférence internationale du travail, qui se réunira à Genève le 25 octobre 1921, de recommander aux groupes des délégués gouvernementaux, patronaux et ouvriers, de tenir compte à l'expiration du mandat actuel du conseil en 1922, de la nécessité d'assurer une répartition raisonnable des sièges entre les pays européens et les pays extra-européens.

Une motion demandant l'établissement d'un lien permanent entre le conseil d'administration et l'assemblée générale de la Société des Nations a été adoptée, en principe, malgré l'opposition patronale.

La prochaine séance du consil d'administration a été fixée au 5 juillet prochain à Stockholm.

## Dans les fédérations syndicales

**Ouvriers sur bois.** Un tableau sur les recettes et les dépenses de la Fédération des ouvriers sur bois en 1920, publié dans la *Holzarbeiterzeitung*, nous indique ce qui suit: Le total des recettes a été de fr. 678,961 (dont fr. 549,963 provenant des cotisations ordinaires et fr. 59,014 des cotisations extraordinaires). Le total des dépenses est de fr. 499,812. Le *secours de chômage* fut versé à 790 membres pour 11,686 jours et une somme total de fr. 27,154 (dont fr. 15,835 pour le dernier tri-

mestre). Le viatique fut payé à 109 voyageurs (au totale de fr. 27,154 (dont fr. 15,835 pour le dernier trinagement (montant total fr. 2605), le secours de nécessité fut alloué à 22 membres (total fr. 670). Les dépenses pour secours de grève comportèrent fr. 119,343, pour représailles, fr. 1590 et on dépensa fr. 2885 pour 22 cas d'assistance judiciaire. L'organe fédératif nécessita fr. 53,448, la propagande et l'éducation fr. 18,746 et les délégations et conférences (y compris le congrès de Lucerne) fr. 15,264. L'administration coûta au total fr. 57,760 (pour l'administration personnelle fr. 34,379, et pour matériel, etc. fr. 23,281), c'est-à-dire environ le 11 % du total des dépenses.

**Lithographes.** Nous extrayons les renseignements suivants du rapport annuel de la Fédération suisse des lithographes, fort de 50 pages, qui vient de paraître: L'effectif des membres a diminué au cours de l'année de rapport de 1066 à 1027. Les recettes de la caisse d'exploitation comportèrent fr. 36,315 (1919: fr. 21,712); les dépenses furent de fr. 35,815 (20,875 fr.). Le total des recettes pour la caisse de réserve s'éleva à fr. 56,986 (1919: fr. 22,824); la somme des dépenses est de fr. 41,401, dont fr. 26,341 pour le conflit de la maison « Atar » à Genève. On dépensa pour secours de chômage fr. 24,510 (1919: fr. 7433), pour viatique fr. 820, pour secours de déménagement fr. 2305 (fr. 1384). On paya en secours de maladie fr. 36,222 (22,250 fr.). La fortune de la fédération s'accrut pendant l'année de rapport de fr. 51,776, de fr. 371,671 à 423,448. Le bureau de placement mentionne 283 demandes de travail et 163 offres de travail, 110 ouvriers purent être placés.

L'assemblée des délégués eut lieu pendant les jours de Pâques à Vevey; les débats eurent le meilleur résultat. Des divergences d'opinion ne se présentèrent guère que pour une affaire d'exclusion, mais ici aussi on put trouver une solution satisfaisante. La fédération des lithographes maintiendra à l'avenir aussi ses principes dont elle a éprouvé la justesse.

**Dans la broderie.** Le dimanche 27 février a eu lieu à St-Gall une assemblée extraordinaire de délégués de la Fédération du personnel de la broderie. 60 délégués, représentant 800 membres, étaient présents parmi lesquels 14 ouvrières. L'assemblée décida une augmentation des cotisations. L'unanimité avec laquelle cette décision fut prise est remarquable si l'on songe aux petits salaires payés dans cette industrie. Les délégués avaient à se prononcer pour la deuxième fois sur l'adhésion à l'Union syndicale suisse. Malgré une vive opposition, l'entrée fut confirmée par 32 voix contre 28. Les ouvrières se prononcèrent pour l'adhésion. Une votation générale aura encore à se prononcer et si le résultat était favorable à l'entrée, celle-ci s'effectuerait pour le 1er avril.

**Commerce, transport et alimentation.** L'organe de langue allemande « Die Solidarität » publie un rapport sur le mouvement des membres et le mouvement des salaires de la fédération en 1920.

Le nombre des membres s'est accru de 449, soit de 19,043 à 19,492. Le nombre des membres masculins a diminué de 339 unités et celui des membres féminins s'est augmenté de 788. Douze groupes professionnels accusent une diminution de membres et six une augmentation. La plus forte diminution est enregistrée par le personnel des hôtels et restaurants (292) la plus forte augmentation les chocolatiers (716).

La fédération a conduit durant cet exercise 257 mouvements donc 181 avec plein succès, 64 avec un succès partiel et 12 durent être terminés sans résultat. Il fut obtenu une diminution de la durée du travail dans 2908 entreprises, soit, pour 13,904 ouvriers 52,833 heures par semaine. En augmentation de salaire dans 3684 entreprises pour 34,079 ouvriers, 207,943 francs par semaine. Des vacances furent obtenues dans 3009 entreprises pour 14,913 ouvriers 63,165 jours par an.

De ces 257 mouvements, 236 n'ont pas nécessité d'arrêt du travail. La grève fut déclarée dans 19 cas, un lock-out fut prononcé dans 2 cas. 2984 ouvriers furent engagés dans les grèves, et 45 dans les lock-outs. Les secours payés par la caisse centrale se montent à 145,426 frs pour l'exercice annuel.

*Salaire et coût de la vie.* La Fédération du commerce, des transport et de l'alimentation publie dans *La Solidarität* du 19 mars le résultat de la statistique qu'il a établie sur le coût de la vie et les salaires. Nous en extrayons les chiffres suivants:

Pour établir le coût de la vie, les nombres indices de l'U. S. C. ont été utilisés; ils indiquent une augmentation depuis le 1er juin 1914 de *153,3 %*. Les salaires ont été augmentés durant cette période en moyenne de *106,68 %*. La plus forte augmentation s'est produite dans les laiteries (129 %), la plus faible chez les employés des cinémas et théâtres (71 %) et les employés de commerce (81 %).

En tout cas, il ressort de cette statistique que les augmentations de salaires sont loin de compenser le coût de la vie.

**Secrétariat ouvrier de Thurgovie.** Du rapport d'activité du secrétariat ouvrier de Thurgovie nous relevons les renseignements suivants: Le nombre des sections adhérentes descendit de 85 à 82. L'effectif des membres diminua de 536 unités dont 500 seulement pour la section des métallurgistes d'Arbon. La diminution du nombre des sections est imputable aux fusions dans le bâtiment et dans l'industrie de l'habillement. Tandis que le recul des membres provient de la crise économique. Des renseignements ont été donnés à 1489 clients dans 2303 cas. Il en fut donné 1296 à des organisés, 1007 à des non-syndiqués. 516 demandes de renseignements proviennent de femmes.

Les recettes faites durant l'année furent de 20,983 frs. Les dépenses de 16,623 frs. La fortune était à la fin de l'exercice de 4644 frs. Le nombre des membres adhérent au secrétariat était au 31 décembre de 6998.

## Bibliographie

*Nos jeunes filles et le choix d'une profession.* — Selon le vœu de nombreux éducateurs et éducatrices, la commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des arts et métiers a publié, avec la collaborations d'hommes d'expérience, des directions pour les parents et les autorités scolaires et tutélaires. Cet opuscule, intitulé *Nos jeunes filles et le choix d'une profession,* par Gertrude Krebs, maîtresse d'école ménagère à Soleure, l'auteur bien connu des « Conseils pour jeunes filles suisses », doit être envisagé comme particulièrement utile à notre époque où le choix d'une profession a la plus grande importance pour la vie économique de notre peuple. Il donne un court aperçu de toutes les professions qui conviennent pour le sexe féminin avec leurs exigences et leurs possibilités d'activité lucrative et tient compte notamment des conditions de notre pays. Cette brochure devrait donc être répandue partout et est surtout recommandée aux parents, aux membres du corps enseignant et aux commissions d'école.

Elle forme le 15e cahier de la « Bibliothèque suisse des arts et métiers », qui paraît chez Büchler & Cie, à Berne. Elle coûte 30 centimes et par quantités de 10 exemplaires 15 centimes.